

La laïcité, seule politique d'apaisement possible avec l'islamisme

Réponse à la tribune de Clémentine Autain dans le Monde du 29 octobre 2020

samedi 31 octobre 2020, par [Jean-François COLLIN](#)

« La gauche qui défend une laïcité d'apaisement est mise en accusation alors que le débat public est dominé par les idées d'extrême droite », dénonce Clémentine Autain dans une tribune publiée par le journal « Le Monde », en s'insurgeant contre les accusations « d'islamogauchisme » adressées à certains dirigeants de la France Insoumise qu'elle compare à celles proférées hier contre les « Hitléro-Trotskyistes ». Pourtant, la lutte contre « l'islamo-gauchisme » ne prépare pas de nouveaux procès de Moscou, mais marquerait la victoire intellectuelle de Marine Le Pen dans « une société préfasciste ».

Je partage la condamnation de l'hystérisation du débat en France de Clémentine Autain, l'échange de condamnations qui remplace celui d'arguments, les insultes qui font office d'idées, en notant tout de même que la multiplication des attentats perpétrés au nom de l'Islam ne favorise pas la sérénité des discussions.

Mais je pense aussi que nous devons répondre clairement à des questions simples.

Ceux qui terrorisent les Français aujourd'hui ce ne sont pas les bandes du Rassemblement National. Ce sont des terroristes qui peuvent être Français comme les assassins du Bataclan le 13 novembre 2015 ou ceux de Charlie Hebdo, Pakistanais comme Ali Hassan qui a attaqué deux personnes à coup de hachoir de boucher rue Nicolas Appert le 25 septembre 2020, ou encore Tchétchène comme l'assassin de Samuel Paty le 16 octobre, ou Tunisien comme Brahim A. qui a égorgé une femme et tué deux autres personnes dans la cathédrale de Nice le 29 octobre.

Toutes ces personnes, de nationalité différente, ont un point commun : elles se réclament de l'Islam ; elles tuent au cri de « Allahou Akbar » (« Allah est le plus grand ») ; elles tuent pour « venger » le prophète Mahomet qui serait insulté par des Français s'exprimant sans tenir compte de la conscience offensée des musulmans.

Les terroristes n'agissent pas seuls, en dehors de tout contexte. Les appels au boycott des produits français lancés après le discours d'E Macron contre le séparatisme, en Turquie ou au Bangladesh, ainsi que les condamnations de l'offense faite à l'islam par les gouvernements au Maroc, au Pakistan, au Qatar ou ailleurs, en témoignent.

Nous avons donc en France un très grave problème avec le terrorisme se réclamant de l'islam. Le combattre n'a rien à voir avec un « racisme qui prendrait la forme du rejet des musulmans ». C'est un combat pour notre survie.

Nous avons aussi un problème avec la religion musulmane.

Le 27 octobre 2020, le « conseil des sages musulmans » basé à Abou Dhabi, présidé par le grand imam d'Al-Azhar au Caire, a annoncé son intention de poursuivre Charlie Hebdo et « quiconque offense l'islam ». Il va mettre en place pour cela un comité de juristes internationaux. Comme Donald Trump, ce conseil considère que sa justice a vocation à prévaloir dans le monde entier.

En France, le Conseil français du Culte musulman (CFCM) a condamné l'assassinat de Samuel Paty, mais son président, Mohammed Moussaoui a tout de même déclaré, quelques jours après l'assassinat que « la liberté de caricature comme les autres libertés n'est pas absolue. Elle doit être encadrée et proportionnée ».

aux impératifs de l'ordre public et le devoir de fraternité ».

Ce n'est pas un appel au meurtre, mais ce n'est pas non plus une condamnation de la barbarie exercée contre Samuel Paty quelques jours auparavant. Et il s'agit clairement d'une déclaration remettant en cause la liberté d'expression, dont l'exposé a coûté la vie à ce professeur.

La question posée est simple : l'islam est-il prêt à accepter l'exclusion de la religion de l'organisation politique de la cité ? Est-il prêt à accepter que la loi civile française règle l'organisation, la reconnaissance et les conséquences juridiques du mariage, du divorce, de la procréation ? Est-il prêt à accepter que la loi pénale adoptée par le parlement et mise en œuvre par des juges, fonctionnaires de l'État, prévoie seule les sanctions applicables aux infractions à la loi ? Est-il prêt à accepter, comme l'ont fait les autres religions monothéistes dont le culte est célébré en France, la séparation des églises et de l'État ?

Pour le moment ce n'est pas le cas de beaucoup de ses représentants. La position du recteur de la mosquée de Paris qui défend une conception républicaine de l'islam en France, mérite d'être saluée. Mais il est bien seul. La très grande majorité des porte-parole de l'islam en sont au même point que l'Église catholique avant son ralliement officiel à la République par l'encyclique « Au milieu des sollicitudes » du Pape Léon XIII ; avant la loi du 9 décembre 1905 de séparation des églises et de l'État.

Comme l'église catholique à ce moment-là, les représentants de l'islam refusent cette séparation et la supériorité de la loi civile sur la loi religieuse et veulent imposer celle-ci à la société française.

Avant que l'islam ne vienne poser à nouveau la question, l'instauration de la laïcité dans notre pays fut un long combat. L'apaisement n'est venu qu'ensuite.

Clémentine Autain défend une « laïcité d'apaisement », mais avant que la querelle religieuse ne s'apaise en France, il fallut des décennies pour arracher les institutions administratives, la vie politique et sociale, l'enseignement au contrôle de l'Église catholique.

Il y eut la révolution de 1789, la suppression des privilèges du clergé, la nationalisation de son énorme patrimoine foncier et sa revente à une multitude de petits agriculteurs propriétaires qui sont devenus les gardiens vigilants de cet acquis de la révolution.

Il y eut la révolution de 1830 provoquée notamment par une ordonnance de Charles X contre la liberté de la presse et sa volonté de restauration de l'ordre ancien caractérisé par l'union du trône et de l'église. Puis vint le long combat de la IIIe République naissante pour s'imposer face aux monarchistes et au clergé.

La loi de 1905 ne fut pas qu'une loi libérale et d'apaisement reconnaissant le droit de croire ou de ne pas croire. C'est une loi de laïcisation de la société qui consacre la défaite du clergé catholique. Elle fut suivie, jusqu'à l'arrivée de Clemenceau au pouvoir en 1907, d'une sorte de guerre civile provoquée par l'inventaire des biens du clergé préalable à la remise des bâtiments religieux à des associations culturelles dont la seule fonction aurait été l'exercice du culte, à l'exclusion de toute activité d'enseignement ou d'action culturelle. Le Vatican s'y opposa jusqu'au compromis de 1924.

La guerre scolaire se poursuivit jusqu'à la Première Guerre mondiale, avant d'être provisoirement gagnée par l'école publique.

Il faudra le régime de Vichy, puis la loi Marie-Barangé de 1951 et surtout la loi Debré de décembre 1959 instaurant la possibilité pour l'État de financer les établissements privés sous contrat, pour que soient remis en cause en partie les acquis de la République laïque. Il s'agissait déjà « d'apaiser » la lutte entre la République et l'Église catholique, à moins qu'il ne se soit agi de réunir derrière le gaullisme, encensé de toute part aujourd'hui, la France catholique et réactionnaire qu'on retrouvera sur les Champs-Élysées le 30 mai 1968 ou le 24 juin 1984 contre la loi Savary d'instauration d'un service public unifié de l'Éducation nationale. Le séparatisme déjà, devant lequel F. Mitterrand a reculé pour « apaiser » le climat politique et surtout pour ne pas être balayé par la droite après avoir dit adieu aux forces sociales qui l'avaient élu en

1981 en déclarant « la pause » en 1983.

Aujourd'hui comme hier, la laïcité est un combat pour la liberté de penser, pour la liberté de s'exprimer et de vivre sans être assujéti à l'oppression d'un clergé et d'un dogme.

Certains musulmans qualifient ce combat d'islamophobie ; les lois de la République leur paraissent liberticides parce qu'elles entravent la possibilité de l'islam de dominer les consciences et la vie de millions de Français ou d'étrangers vivant en France, et ailleurs d'Africains, de Turcs, d'Iraniens ou d'Indonésiens. Car ne l'oublions pas, ce qui est en cause ce n'est pas le droit pour les musulmans de célébrer tranquillement leur culte en France, il leur est garanti. C'est la possibilité pour certains groupes islamistes d'imposer leur conception des comportements, des modes de vie qui doivent être observés dans certains quartiers où ils constituent une force importante, à des Français ou des étrangers qui espèrent la protection de la France laïque contre cette oppression.

Les « laïcs non apaisés » sont aux côtés de femmes et des hommes qui luttent contre l'oppression religieuse en France et dans le monde, qu'elle soit islamiste ou autre. Ils sont contre la répression féroce menée contre les Ouïgours en Chine, répression qui ne trouble visiblement aucune des grandes dictatures islamistes du monde, trop occupées à lancer des appels à des manifestations anti-françaises (anti-laïques). Je n'ai pas vu d'appels à manifester contre la Chine de la part d'Erdogan, des dirigeants marocains ou égyptiens.

La France est-elle préfasciste et les défenseurs de la laïcité des agents de M Le Pen ?

Il faut éviter d'employer le mot « fascisme » sans discernement. Le fascisme correspond à des régimes historiquement déterminés, caractérisés notamment par un parti unique, un pouvoir autoritaire, le rejet de l'humanisme et de l'individualisme, un contrôle général de la société par l'État dominé par ce parti unique.

Ce portrait n'est pas celui de la France. On reproche plutôt, notamment du côté de la France Insoumise, au gouvernement d'E Macron son libéralisme, son encouragement à l'individualisme au travers de sa philosophie de la réussite pour tous, etc.

En revanche, ces attributs se retrouvent en totalité ou en partie dans beaucoup de pays dominés par des États qui s'érigent en défenseur de l'islam, qu'il s'agisse à des degrés divers de l'Égypte, du Maroc ou de la Turquie, par exemple.

Que Marine Le Pen tente de récupérer la laïcité pour son propre compte ne fait pas de la laïcité une idée fasciste. Le Front national, dont est issu le Rassemblement national, s'est longtemps opposé à la laïcité et se posait en défenseur de la France catholique. Cela ne faisait pas de l'Église catholique une annexe du Front national.

Il y a bien une tentative de récupération identitaire de la laïcité par Marine Le Pen. Mais il s'agit d'une tromperie dont les défenseurs de la laïcité ne sont pas dupes. Gambetta déclarait « le cléricalisme, voilà l'ennemi ! ». Les défenseurs de la laïcité aujourd'hui doivent dire « l'islamisme, voilà l'ennemi ». Pas les Arabes, pas les Turcs, pas les étrangers, mais l'islamisme. L'islamisme qui partage le même antisémitisme qu'une partie des troupes du RN. L'islamisme qui est comme le Front national un ennemi des libertés, de toutes les libertés, sauf celle du commerce. L'islamisme qui se comporte d'ailleurs comme un auxiliaire précieux du Rassemblement national en multipliant les attentats terroristes, en faisant augmenter la peur des Français, déjà grande face au risque sanitaire. Alors, évitons d'agiter l'épouvantail Le Pen pour exonérer les islamistes avec lesquels elle forme un duo terriblement efficace.

La France n'est pas préfasciste, elle est une démocratie malade qui essaie de ne pas succomber aux attaques d'islamistes, en même temps qu'elle doit faire face à une situation sanitaire préoccupante et à une situation économique catastrophique.

Certains Français crient fort, peut-être trop, mais c'est aussi parce que le déchainement de violence des

islamistes contre la société française les effraie. Eux aussi ont besoin d'être apaisés et ils ne le seront que par une politique résolue de défense de la République et de la laïcité.

Jean-François Collin

30 octobre 2020